

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS31/9/Add.3
13 juillet 1998

(98-2788)

Original: anglais

CANADA - CERTAINES MESURES CONCERNANT LES PÉRIODIQUES

Rapport de situation du Canada

Addendum

La communication ci-après, datée du 10 juillet 1998, adressée par la Mission permanente du Canada à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation sur la mise en oeuvre des recommandations et décisions relatives
à l'affaire "Canada - Certaines mesures concernant les périodiques"
Rapport du Groupe spécial (WT/DS31/R) et
Rapport de l'Organe d'appel (WT/DS31/AB/R)

Conformément au Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, le Canada est tenu d'informer l'Organe de règlement des différends ("ORD") de la situation de la mise en oeuvre des recommandations et décisions relatives à l'affaire "Canada - Certaines mesures concernant les périodiques". Cette question sera de nouveau inscrite à l'ordre du jour de la réunion de l'ORD qui aura lieu le 23 juillet 1998 et, comme le prévoit l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, le Canada présente son quatrième rapport.

Comme nous l'avons indiqué dans nos rapports de situation des 25 mars et 22 avril 1998, l'abrogation de la partie V.1 de la Loi sur la taxe d'accise exige une loi du Parlement. Le nombre de projets de loi qui peuvent être soumis à la Chambre en matière fiscale est limité et le prochain projet de loi à ce sujet sera soumis à la Chambre cet automne. La disposition d'abrogation pourrait figurer dans ce projet de loi. La modification du Tarif des douanes pourrait se faire par un Décret en Conseil. Ces deux mesures pourraient être prises de manière à s'appliquer à compter du 30 octobre 1998. Ces questions, ainsi que les modifications des subventions postales, seront examinées prochainement aux plus hauts niveaux.

Les Ministres canadiens annonceront comment ils prévoient de mettre en œuvre la décision de l'OMC au cours des prochains mois.
